

Règlement du Concours « Palmes du e-commerce 2011 »

Article 1 : Présentation

Le concours « Palmes du e-commerce 2011 » (ci-après dénommé le "concours"), est organisé par l'Echangeur PME de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Délégation de Paris dont le siège social est situé 2 au Place de la Bourse 75002 - PARIS. (ci-après dénommé "l'organisateur").

Ce concours vise à donner les meilleures chances de succès à des projets de e-commerce portés par des sociétés ou des créateurs d'entreprise (Création d'une boutique en ligne ou refonte complète). Le présent document constitue le règlement du "concours", également accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.palmes-ecommerce.fr.

Les partenaires du concours sont : **Le Groupe Editialis, Radio BFM, l'ACSEL, Ciblo, Google, Facebook et la Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires (CNADA).**

Article 2 : Récompenses

Pour cette édition, trois palmes et un prix spécial seront attribués :

Palme d'or :

Une récompense attribuée au meilleur projet de boutique e-commerce sous la forme d'un pack e-marketing (accompagnement de stratégie de conquête et fidélisation des clients, référencement naturel, gestion des liens sponsorisés, newslettering sur mesure...) par l'agence Ciblo.

Cette réalisation est évaluée pour un montant de **30.000 €**.

Palme d'argent :

Une récompense attribuée au second projet de boutique e-commerce sous la forme :

- d'un pack de 4 jours de formation offert par l'Echangeur PME d'une valeur de 1200 €
- un coupon d'une valeur de 100 € de **Google ADWORDS** (valable uniquement pour l'ouverture d'un compte adwords).
- un coupon d'une valeur de 100 € pour une publicité dans **Facebook**.
- un abonnement aux revues **e-commerce et marketing** du groupe de presse EDITIALIS.

Ce prix est évalué pour un montant de **1600 €**.

Palme de bronze :

Une récompense attribuée à un projet de boutique e-commerce sous la forme d'un coupon d'une valeur de 100 € de **Google ADWORDS** (valable uniquement pour l'ouverture d'un compte adwords), un coupon d'une valeur de 100 € pour une publicité dans **Facebook** et d'un abonnement aux revues **e-commerce et marketing** du groupe de presse EDITIALIS.

Le montant total de ces prix est évalué à **400 €**.

Les partenaires



Le Prix Spécial du jury :

Une récompense sera attribuée au projet au plus fort potentiel de développement international :
Accompagnement juridique (rédaction mention légales, conditions générales de vente...) d'une valeur de 3000 € par la Chambre Nationale des Avocats d'Affaires

Ces récompenses ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange.

Article 3 : Qui peut participer ?

Peuvent participer à ce concours : Toutes les personnes physiques ou morales domiciliées en France. Pourront être retenus des créateurs d'entreprise qui sont dans la phase précédant l'immatriculation de leur entreprise (activité e-commerce), des entreprises qui n'ont pas encore d'activité e-commerce et des entreprises qui possèdent un site e-commerce et qui souhaiterait développer cette activité.

Ne peuvent concourir les personnels du groupe CCIP, les membres du jury du concours, les experts sollicités dans le cadre du présent concours, ainsi que les membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes physiques qui constitueront une équipe projet et désigneront le porteur du projet qui déposera le dossier de candidature.

La participation au concours est gratuite.

Article 4 : Candidature et date limite de participation

La mise en ligne du formulaire d'inscription aura lieu le 5 avril 2011 sur le site www.palmes-ecommerce.fr

L'envoi des candidatures devra avoir lieu avant le 13 juin 2011 à minuit, en ligne sur le site www.palmes-ecommerce.fr

Votre dossier de candidature comportera plusieurs parties à renseigner :

- 1^{ère} partie : Présentation synthétique du projet et de son ou ses fondateur(s),
- 2^{ème} partie : Éléments financiers du projet (business plan sur 3 ans et compte de résultat prévisionnel).
- 3^{ème} partie : Pour les entreprises déjà enregistrées, le dernier bilan.

Tout formulaire d'inscription adressé, ou validé en ligne, au-delà de la date du 8 juin 2011 à minuit ne sera pas pris en compte. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier à tout moment la date limite de participation.

Les 40 premières personnes déposant un dossier de candidature sur le site www.palmes-ecommerce.fr recevront un abonnement gratuit d'un an à e-commerce Magazine.

Article 5 : Composition du Jury

Le jury est présidé par un représentant de la CCIP. Il est composé des experts suivants :

- Un représentant de l'Echangeur PME de la CCIP

Les partenaires



- Un représentant d'un réseau de business Angel
- Un représentant du service création d'entreprises de la CCIP
- Un représentant de la société Ciblo
- Un représentant de la société Google France
- Un représentant de la société Facebook France
- Un représentant de l'ACSEL
- Un représentant de la CNADA
- Deux entreprises dont les représentants sont particulièrement qualifiés dans l'expertise des projets e-commerce.
- Un journaliste d'EDITIALIS.

Les dossiers des candidats seront transmis par email aux membres du jury.

Article 6 : Modalité de sélection du lauréat

Après avoir procédé au dépouillement des formulaires d'inscription le jury pourra demander au candidat des compléments d'information. Les dossiers incomplets seront éliminés. Une première sélection permettra de choisir 6 nominés. Les projets des 6 nominés seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix.

La sélection se fera sur la base des critères suivants :

- La créativité et l'originalité
- Le business plan
- Le côté fonctionnel
- Le caractère innovant
- L'efficacité pour l'entreprise

Les 6 nominés sélectionnés pourront être invités par le jury à défendre leur dossier.

Le jury se réunira pour désigner les nominés et les lauréats le 16 juin 2011 au plus tard. Les nominés et les lauréats seront ensuite informés des décisions les concernant, par téléphone, par courrier ou par email.

Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

Les résultats du concours seront ensuite publiés sur les sites www.palmes-ecommerce.fr

Article 7 : Calendrier des évènements

Le concours sera lancé officiellement le 5 avril 2011.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 13 juin 2011 à minuit en ligne sur le site www.palmes-ecommerce.fr

La remise des prix aura lieu le 22 juin 2011 à 18H00 en présence de :

- Philippe SOLIGNAC Président de la CCIP - Délégation de Paris,

Les partenaires



- René COHEN Pdg de la société Ciblo
- Pierre Kosciusko-Morizet , président de l'ACSEL
- Un représentant du Groupe Editalis
- Un représentant de la société Google France
- Un représentant de la société Facebook France
- Un représentant de la CNADA

Cette cérémonie se tiendra à l'Echangeur PME, Bourse de Commerce, 2 rue de Viarmes - 75001 - PARIS

Les résultats seront également mis en ligne sur le site Internet, <http://www.palmes-ecommerce.fr>

La date ou le lieu de cette manifestation pourra être modifié à tout moment par l'Organisateur.

Article 8 : Publication des informations

Les candidats , nominés et lauréats autorisent L'Echangeur PME de la CCIP à publier leur nom, prénom et adresse électronique, les coordonnées complètes et la description non confidentielle de leur projet indiquées sur la fiche de candidature, dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris sur leurs sites Internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit. Le lauréat cède également les droits de reproduction de l'œuvre qu'ils ont proposé pour le concours à la CCIP.

Article 9 : Engagement du lauréat

Le lauréat s'engage à :

- prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection de droits de propriété intellectuelle et de cession de ces droits pour la publication de leur œuvre dans le cadre du concours
- participer à des manifestations à la demande de la CCIP - Délégation de Paris
- mentionner dans toute communication ou déclaration qu'il est lauréat du concours «Palmes du e-commerce 2011 » et qu'à ce titre il bénéficie du soutien et d'un accompagnement de la CCIP - Délégation de Paris

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le règlement peut-être consulté pendant toute la durée du concours sur le site <http://www.palmes-ecommerce.fr> et sera adressé à toute personne en faisant la demande écrite à Concours e-commerce, Echangeur PME 2 rue de VIARMES, 75001 - PARIS.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Article 11 - Cas de force majeure : annulation ou report du concours

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit d'écourter, reporter ou annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Les candidats en seront avertis soit personnellement par email ou courrier, soit collectivement par l'intermédiaire du site web : <http://www.palmes-ecommerce.fr>.

Les partenaires



Article 12 : Informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats aux jeux-concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à la CCIP - DÉLÉGATION DE PARIS dans le cadre du concours. Les candidats peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à CCIP - DÉLÉGATION DE PARIS - Concours e-commerce – Echangeur PME - Bourse de Commerce - 2 rue de VIARMES, 75001 - PARIS.

Article 13 : Divers

Le règlement complet du concours est déposé chez SELARL PETEY-GUERIN-BOURGEAC, huissiers de justice associés dont les coordonnées sont : 221 rue du Faubourg St Honoré, 75008 PARIS. Il sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande adressée à Echangeur PME - CCIP - Concours e-commerce - Echangeur PME - Bourse de Commerce - 2 rue de VIARMES, 75001 - PARIS en précisant ses coordonnées complètes.

Les partenaires

